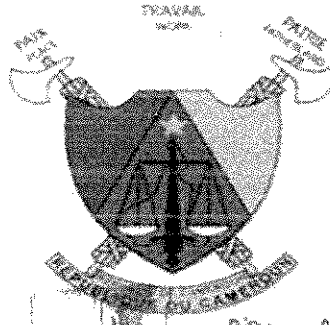




058
DECISION N° /D/MINTP/SG/E-CPRFC/IPG/SPM₂/2026 DU 19 FEV 2026

Portant attribution de la prestation relative à l'exécution de la Maîtrise d'œuvre complète des travaux de réhabilitation de la section Bambui-Ndop-Babessi (54)km y compris l'aménagement de la bretelle Babungo-Ndawara et de 12.5 km de voirie urbaine à Bambui University, Ndop, Babessi et Jakiri, ainsi qu'un site touristique résultant de la Demande de Proposition N°009/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2021 du 16/06/2021 1^{ère} phase : Etudes Techniques section Bambui-Ndop-Babessi (54)km y compris l'aménagement de la bretelle Babungo-Ndawara et de 12.5 km de voirie urbaine à Bambui University, Ndop, Babessi et Jakiri, ainsi qu'un site touristique

Financement : Prêts BAD 1 n° 2000 20000 3405 et BAD 2 n° 2000 20000 4664 et BIP MINTP, Exercices 2026 et suivants.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu l'Arrêté n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000026/CAB/MINMAP/ du 19 février 2025 modifiant et complétant les dispositions de la décision N°129/D/MINTP/CAB du 15 mai 2024, constatant la composition des Commissions Internes et Spéciales de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu la Décision n°129/D/MINTP/CAB du 15 mai 2024, constatant la composition des Commissions Internes et Spéciales de Passation des Marchés placées auprès du Ministre des Travaux Publics
- Vu la Circulaire N°00001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Demande de Propositions N°009/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2021 du 16/06/2021 relative à la maîtrise d'œuvre complète des travaux de réhabilitation de la section Bambui-

Ndop-Babessi (54)km y compris l'aménagement de la bretelle Babungo-Ndawara et de 12.5 km de voirie urbaine à Bambui University, Ndop, Babessi et Jakiri, ainsi qu'un site touristique dans la Région du Nord-ouest ;

- Vu Les propositions des soumissionnaires de la Liste Restreinte ;
- Vu Le Procès-Verbal du 13 juin 2025 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint du MINTP adoptant le rapport combiné révisé d'analyse des propositions ainsi que le Procès-Verbal de la CCCM-TR adoptant la proposition d'attribution y relative ;
- Vu Le Procès-Verbal actualisé du 05 novembre 2025 du Comité de Négociation du projet de Contrat passé avec le Consultant « Groupement CECO BTP/CINCAT International SA/MBT International SA » ;
- Vu la mail du Chargé de Projet du 13 janvier 2026 portant avis de non-objection de la Banque Africaine de Développement sur le rapport combiné d'analyse des propositions et la proposition d'attribution y relative.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Bureau d'Études techniques dont le nom suit est retenu en vue de la signature du contrat pour l'exécution de la prestation relative à la réalisation des Etudes techniques des travaux de réhabilitation de la section Bambui-Ndop-Babessi (54)km y compris l'aménagement de la bretelle Babungo-Ndawara et de 12.5 km de voirie urbaine à Bambui University, Ndop, Babessi et Jakiri, ainsi qu'un site touristique résultant de la Demande de Proposition N°009/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2021 du 16/06/2021

Soumissionnaire retenu

Type d'intervention	Noms et Adresses du prestataire	Montant TTC (FCFA)		Délais d'exécution (jours)
		En chiffre	En lettre	
Etudes Techniques des travaux de réhabilitation de la section Bambui-Ndop-Babessi (54)km y compris l'aménagement de la bretelle Babungo-Ndawara et de 12.5 km de voirie urbaine à Bambui University, Ndop, Babessi et Jakiri, ainsi qu'un site touristique	Groupement CECO BTP/CINCAT International/MBT International Sarl 04 BP. : 1165 Cotonou Tel. : (229)21 38 36 52, E-mail: cecobtp@cecobtp.com .	277 000 000	Deux cent soixante-dix-sept millions	Six (06) mois.

Soumissionnaires non retenu

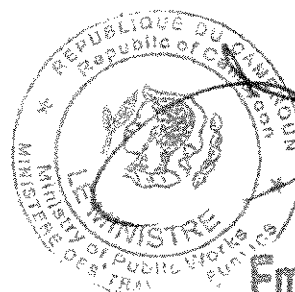
CIMA GLOBAL - 3400, Boul, Du Souvenir Bureau 600 Laval (Québec) H7V 3Z2 Canada. Tél/ +1 514 337 2462 ; Fax : +1 450 682 1013 Courriel : hamidou.mamadou@cimaglobal.ca	Classé deuxième mieux-disant avec une note pondérée de 81.94 /100
Dar Al-Handasah Consultants (Shair and Partners)	Éliminé suite à l'obtention d'un score de 20.28 sur sa proposition technique et inférieur au score minimum de 75 exigé pour l'éligibilité à l'ouverture des propositions financières.

Article 2 : le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint, dans un délai de trois (03) jours pour la souscription de son projet de contrat.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Copie : ARMP

Yaoundé, le 19 FEV 2026



Emmanuel NGANOU D.